

Séance du samedi 28 janvier 2023

Date de la convocation: 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : Michel AMOUROUX par Alain FALIERES, Adeline GUYON par Christophe BORNES, Guillaume PRAT par Didier TOMA

Excusés : Martine BERGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Alain FALIERES

2023_004 - Objet : INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes Cère & Goul en Carladès oeuvre à l'aménagement d'un itinéraire de grande randonnée intitulé "LE TOUR DU CARLADES". Cet itinéraire traverse le périmètre de la commune de POLMINHAC.

En vue de solliciter auprès du Conseil Départemental, l'inscription de cette modification d'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, il est nécessaire que le Conseil municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.

Après en avoir connaissance du tracé de l'itinéraire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

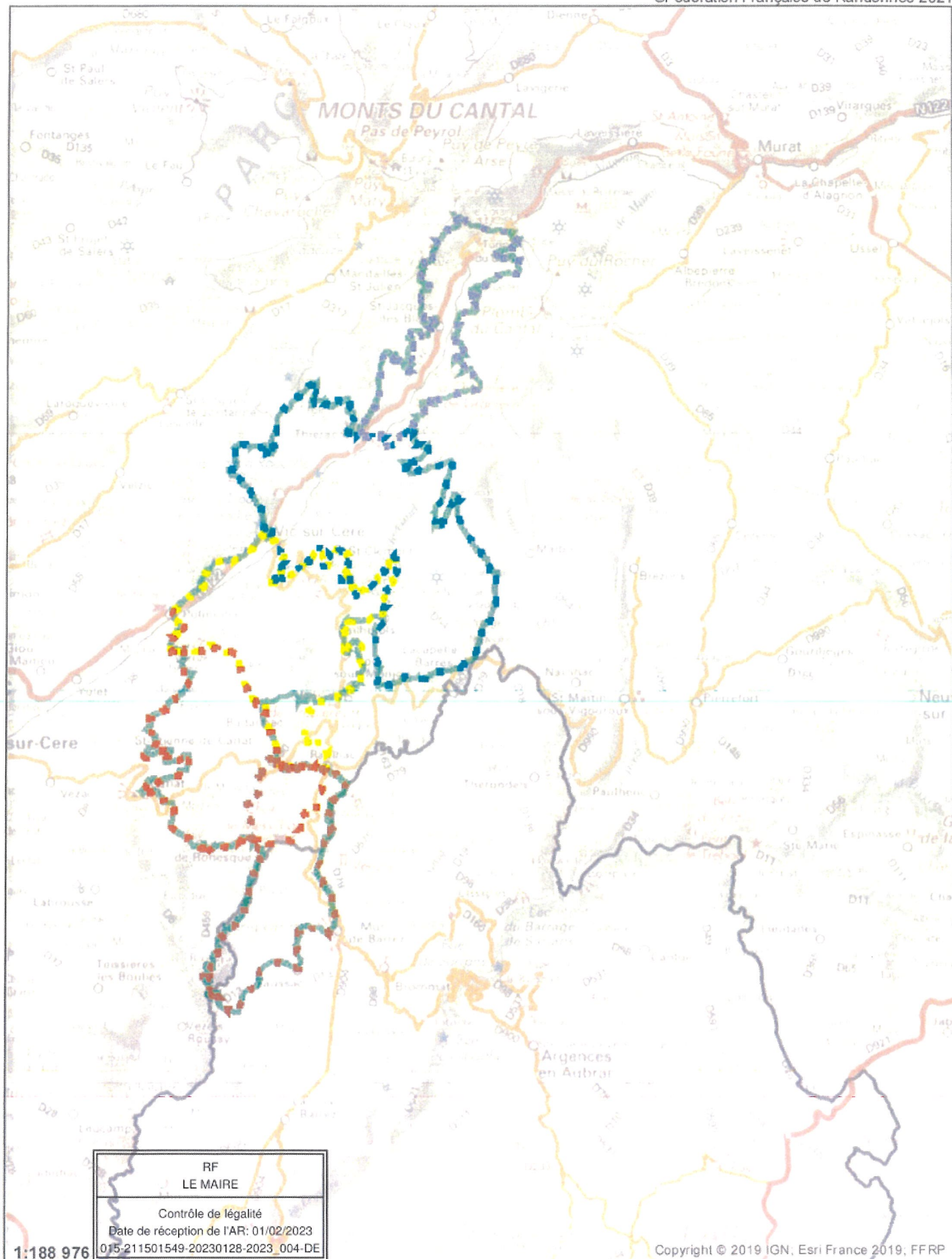
- donne un avis favorable à la modification de tracé de randonnée pédestre présenté ;
- Approuve l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux, et des portions d'itinéraire traversant des terrains communaux ou sectionnaux dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal désignés et reportés dans le tableau et la carte ci-annexés.
- S'engage, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (abrogée), de la circulaire d'application du 30 août 1988, et de l'article L361-1 du Code de l'Environnement à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins, et en cas de nécessité justifiant une suppression ou une aliénation, à proposer et à recueillir préalablement l'accord du Conseil Départemental sur un itinéraire de substitution présentant des conditions adaptées à la pratique de la promenade et de la randonnée.
- Accepte le balisage et la mise en place de panneaux, nécessaire à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de randonnée.

Pour les parties éventuelles d'itinéraires traversant des propriétés communales ou sectionnales, soumises au régime forestier, cette signalisation sera réalisée en concertation avec les services de l'Office National des

Forêts. RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2023 015-211501549-20230128-2023_004-DE

Projet Tour du Carladès

©Fédération Française de Randonnée 2021



Annexe 2 - Délibération



RF
LE MAIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/02/2023
015-211501549-20230128-2023_004-DE

© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 36' 14" E
Latitude : 44° 56' 24" N

Tour du Carladès - Inscription au PDIPR - Rouge : chemin rural tronçon 360 jaune : bien de section de Vixouze - tronçon 356

Par ailleurs, dans un souci de sécurité des usagers, de sauvegarde de l'environnement et de bonne entente entre les randonneurs et les habitants, le Conseil Municipal s'engage à diffuser ou à faire diffuser une information du public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés.

Cette information s'appuiera notamment sur l'affichage et la diffusion des documents que le Conseil Départemental éditera à cet effet.

Fait à POLMINHAC, le 28 Janvier 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, A.FALIERES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>01 / 02 / 2023</u> et publié ou notifié le <u>01 / 02 / 2023</u>
--

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2023 015-211501549-20230128-2023_004-DE

Relevé foncier - Commune de POLMINHAC - Tour du Carladès

Commune	tronçon	nature du foncier	n° parcelle	nom du propriétaire	adresse
POLMINHAC	356	Bien de section	D 79	Trésor Public	Place du Carladès – 15800 Vic sur Cère
POLMINHAC	360	privé	Chemin rural	Commune de Polminhac	Route Nationale – 15800 POLMINHAC

RF
 LE MAIRE
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 01/02/2023
 015-211501549-20230128-2023_004-DE